



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, M. LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. HOUGNON Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, Mme ESCAMEZ, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. GUENIN, Conseiller Municipal, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal.

ABSENT : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**OPERATIONS FONCIERES – ACQUISITIONS POUR L'APPLICATION DE PLUSIEURS
ALIGNEMENTS - N° 24/04 – 04/A**

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Dans le cadre de l'application de plusieurs alignements, les différents propriétaires ont accepté de céder à la commune les parcelles concernées au prix de 4 euros le mètre carré, à savoir :

- Alignement Rue des Vieux Pierreux, parcelle cadastrée section CV n° 98 d'une superficie de 96 m² ;
- Alignement Rue de la Plaine, parcelles cadastrées section AO n° 507 et n° 509 d'une superficie totale de 32 m² ;
- Alignement Allée du Clos du Cordon Bleu, parcelle cadastrée section CW n° 170 d'une superficie de 336 m² ;

Je vous propose de décider l'acquisition de ces parcelles sur cette base, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants, ainsi que tout document y afférent, et de prendre en charge les frais d'actes".



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide l'acquisition** par la Ville, au prix de **4 euros le mètre carré**, des parcelles ci-dessous énoncées :
 - ✓ section CV n° 98 d'une superficie de 96 m², Rue des Vieux Pierreux, à **M. et Mme** _____ ;
 - ✓ section AO n° 507 et n° 509 d'une superficie totale de 32 m², Rue de la Plaine, à **Mme** _____ ;
 - ✓ section CW n° 170 d'une superficie de 336 m², Allée du Clos du Cordon Bleu, à **Mme** _____ ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants ainsi que tous documents s'y rapportant, et de prendre en charge les frais d'actes.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant
de l'Etat le **- 2 OCT 2024**

Mis en ligne sur le site internet le **- 3 OCT 2024**

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX.

Laurence MERCIER.